

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5053/Add.7
12 février 1962

ORIGINAL : FRANCAIS

RAPPORT ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE FONCTIONNAIRE CHARGE
DE L'OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO AU SUJET DE LA SITUATION
CONCERNANT L'APPLICATION DES RESOLUTIONS DU CONSEIL DE SECURITE
EN DATE DES 21 FEVRIER ET 24 NOVEMBRE 1961

Note du Secrétaire général

Le fonctionnaire chargé de l'opération des Nations Unies au Congo signale que, le 10 février 1962, le représentant de l'ONUC à Elisabethville a remis à M. Tshombé une lettre dont le texte figure ci-dessous.

Lettre du fonctionnaire chargé de l'opération des
Nations Unies au Congo en date du 10 février 1962
adressée au Président de la Province du Katanga

Me référant à nos entretiens du 7 février 1962, et conformément à ce que nous avons alors convenu, j'ai l'honneur de vous confirmer ci-dessous les points sur lesquels nous nous sommes mis d'accord.

Commissions mixtes pour l'expulsion de mercenaires

- A. Au début deux commissions mixtes ayant pour tâche de faire expulser les mercenaires du Katanga sont créées conformément aux arrangements convenus entre vous-même et les représentants de l'ONUC, notamment dans les entretiens du 1er février et présentés dans la lettre que vous m'avez envoyée le 2 février.
- B. La composition de ces commissions a été établie les 7 et 8 février par la communication réciproque des noms des membres civils et militaires de ces commissions.

C. Les commissions doivent entrer en fonction sans délai en se rendant à Jadotville, Kolwezi, Kipushi et toutes autres localités qu'il leur sera nécessaire et utile de visiter et pour y séjourner aussi longtemps que requis. Le 9 février, ces commissions se sont rendues une première fois, l'une à Jadotville, l'autre à Kipushi.

Remise en marche de l'usine de Lubumbashi

A cet effet, les Nations Unies sont prêtes à fournir l'aide qui est en leur pouvoir, étant bien entendu qu'elles doivent maintenir toutes les mesures jugées utiles pour assurer le contrôle nécessaire des activités de l'usine. Parmi les dispositions prévues pour cela, la surveillance de certains secteurs des installations, notamment les entrées de l'usine et les stations d'électricité et de pompage d'eau, sera exercée par le personnel civil de l'ONUC (personnel de la sécurité), l'ensemble et les approches de l'usine demeurant sous la surveillance réorganisée des forces de l'ONUC.

Présence des troupes de l'ONUC à Jadotville, Kolwezi, Kaminaville, etc.
et retour de la Gendarmerie katangaise au Camp Massart

Conformément au principe catégorique de la liberté de mouvement dont doit jouir l'ONUC, les troupes de l'ONUC entreront librement dans Jadotville, Kolwezi et autres localités.

A votre avis la présence des troupes de l'ONUC à Jadotville et Kolwezi demande dans les circonstances présentes une certaine préparation psychologique, notamment de la population. Pour cela vous avez demandé que les Nations Unies vous aident par les deux mesures suivantes : la remise en marche de l'usine de Lubumbashi (ce qui a été mentionné plus haut) et le retour de la Gendarmerie katangaise au Camp Massart.

En ce qui concerne ce deuxième point, c'est au cours de notre deuxième entretien du 7 courant que je vous ai donné notre réponse, après consultation avec le Commandant de la Force des Nations Unies au Congo, qui m'avait accompagné ce même jour à Elisabethville. Vous et moi, nous sommes mis d'accord sur le fait que la Gendarmerie katangaise reviendra au Camp Massart, étant entendu que ce mouvement de la Gendarmerie sera strictement synchronisé avec l'entrée des forces de l'ONUC dans les places précitées. Ce retour de la gendarmerie au Camp Massart aura lieu avec l'assistance effective, notamment sur le plan administratif, des forces de l'ONUC et d'une façon progressive, l'élimination complète de mercenaires devant permettre le retrait final de la surveillance de l'ONUC.

Je me dois de souligner très fortement un point dont je vous ai déjà dit l'extrême importance, à savoir l'urgence concernant la présence des troupes de l'ONUC notamment à Jadotville et Kolwezi.

En ce qui concerne la nécessité dans laquelle vous vous trouvez de préparer psychologiquement la population, je suis sûr que l'annonce par vous de la réouverture de l'usine de Lubumbashi représentera un pas en avant pour vous et pourra vous permettre de faire une déclaration nette d'intention pour la présence des forces de l'ONUC dans les places précitées, ceci étant présenté comme une preuve spectaculaire de votre bonne volonté, et de coopération entre l'ONUC et les forces katangaises pour le maintien de l'ordre

et l'acheminement du Katanga vers la solution pacifique de ses problèmes. Ainsi que nous en avons convenu, une déclaration préparée en commun à cet effet évitera tout malentendu et tout équivoque. Un projet de déclaration vous sera transmis très prochainement.

J'ai été heureux d'avoir une fois de plus l'occasion de discuter en tête-à-tête avec vous des problèmes dont dépendent en définitive le bonheur des Katangais et la paix du Congo tout entier. J'ajouterai que j'ai pris bonne note de votre désir d'arriver rapidement et une fois pour toutes à une solution définitive.

Je vous prie, etc.

